

REPRISE STRUCTURE ET ENROBE VOIRIE
RUE DU GENERAL DE GAULLE

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la route,

Vu, la demande de restriction de stationnement et de circulation formulée par l'entreprise Eurovia domiciliée rue Armand Carrel 59 944 Dunkerque cedex 02, afin d'effectuer des travaux d'enrobés rue du Général de Gaulle, pour le compte de la CUD,

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité, du 31 janvier au 18 février 2022.

ARRETONS

Article 1^{er} : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit :

- Route barrée du chemin communal des dunes à la rue de la résistance
- Déviation par feux alternés sur le chemin communal des dunes
- Rue Jean Delvallez fermée à la circulation

Article 2 : Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux ;

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- Entreprise Eurovia

Article 5 : Certifié exécutoire après notification le 13 janvier 2022.

Fait à Zuydcoote, le 13 janvier 2022

Le Maire



Florence VANHILLE